

■ ÉDITO

Détention d'actions : renouvellement de générations en cours

Chaque année, l'AMF fait état des principaux constats de l'enquête SoFia, réalisée par l'institut Kantar, sur la détention de valeurs mobilières (actions, obligations, placements collectifs).

En mars 2022, l'estimation de la détention en direct d'actions ressort inchangée, à 6,7 % des Français de 15 ans et plus.

Ce taux moyen est relativement stable depuis quelques années, les faibles variations observées restant contenues dans la marge d'erreur inhérente à ce type d'enquête. Il cache néanmoins une évolution importante qui est celle d'un rajeunissement de la population des actionnaires individuels.

Depuis 2019 en effet, la proportion de moins des 35 ans dans la population totale des investisseurs est à la hausse. C'est le cas plus particulièrement des 15-24 ans. Jamais, depuis le début de l'enquête SoFia, leur poids n'avait été aussi élevé (plus de 10 % des détenteurs d'actions déclarés en mars 2022).

Le nombre de ces très jeunes investisseurs dépasse désormais nettement celui des 25-34 ans (7 %). Il y a dix ans, ces derniers étaient deux fois plus nombreux que leurs aînés.

Ce constat confirme l'engouement des plus jeunes pour la Bourse depuis 2020. Un engouement qui a coïncidé avec l'arrivée en France de néo-brokers ciblant ces jeunes en leur proposant une nouvelle façon, plus ludique, d'investir.

Dans le même temps, la détention d'actions ressort en baisse chez les plus de 55 ans, en particulier dans la tranche d'âge allant de 65 à 74 ans. Les jeunes retraités actuels détiennent moins d'actions que leurs aînés, passés dans la tranche d'âge supérieure, les plus de 75 ans, dont la proportion d'actionnaires a augmenté.

Nous assistons donc bien à un renouvellement de la population des actionnaires individuels. Ces jeunes néo-investisseurs, étudiants pour la plupart, plus investis que les générations précédentes au même âge, conserveront-ils leurs actions en cas de fortes baisses des marchés ? Que feront-ils de leur portefeuille lorsqu'ils entreront dans la vie active ? ■

■ FOCUS

Combien d'épargnants pourraient envisager de diversifier leur épargne ?

Un quart des actifs disposent d'une épargne relativement importante, disent pouvoir envisager une certaine prise de risque, mais ne détiennent aucun produit d'investissement.

Le Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement¹ interroge les Français sur les placements possédés au sein de leur foyer. Il permet ainsi d'observer la détention de produits d'investissement chez les Français les plus en situation de détenir des actifs non garantis.

Pour cela, nous considérons les personnes en activité professionnelle, dont l'horizon de placement est long, qui sont dotées d'une épargne supérieure à 30 k€ et qui de surcroît se disent tolérantes au risque.

Il ressort qu'un Français sur huit (12,4 % de la population) est dans cette situation. Les trois quarts d'entre eux détiennent au moins un produit d'investissement. La moitié détient une assurance-vie en unités de compte, 3 sur 10 des actions cotées, 3 sur 10 des fonds et 1 sur 3 de l'épargne salariale.

¹ 2 000 personnes représentatives de la population française de 18 ans et plus interrogées en octobre 2021.

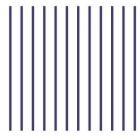
Taux de détention au niveau du foyer, selon la caractéristique de la personne interrogée

	Actifs	> 30 k€	Tolérants au risque	> 30 k€ et Tolérants et Actifs
Ass-vie en UC*	23%	38%	40%	51%
Fonds et Sicav	16%	25%	25%	31%
Actions cotées	15%	23%	26%	31%
Plan d'épargne en entreprise	25%	26%	25%	35%

* Assurance-vie en unités de compte « investie au moins en partie sur des supports non garantis ». Source : Baromètre de l'épargne et de l'investissement, AMF, octobre 2021

La diversification en actifs non garantis n'est pas adéquate pour tous les Français.

Cependant, une population d'épargnants non investisseurs pourrait envisager de diversifier une partie de son épargne. L'adéquation de cette diversification s'apprécie au cas par cas, en fonction de la situation financière, des objectifs et du profil de la personne concernée.



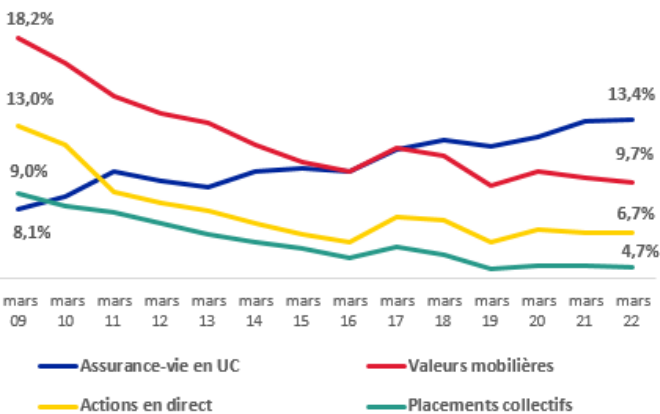
Davantage de jeunes détenteurs d'actions en direct

Le taux de détention d'actions reste inchangé

La dernière enquête SoFia¹, réalisée par l'institut Kantar durant le mois de mars 2022, montre une relative stabilité de la proportion de personnes déclarant détenir des actions en direct, à 6,7 %.

Après une dizaine d'années de baisse, ce taux évolue peu depuis 7 ans, compte tenu de la marge d'erreur de cette estimation².

Évolution des taux de détention des principaux placements de 2009 à 2022



Source : Enquête SoFia, Kantar, mars 2022

Par ailleurs, la détention de placements collectifs en actions (hors unités de compte des contrats d'assurance-vie) se maintient à un niveau relativement bas. La proportion de personnes répondant en détenir est estimée à 2,1 % en mars 2022. Elle était égale à 7,5 % en 2009.

Au total, le taux de détention de placements en actions, en direct ou via un fonds d'actions, est de 7,5 % en mars 2022, contre plus de 15 % en 2009.

Taux historiquement élevé chez les moins de 25 ans

Entre 2019 et 2021, le profil des investisseurs en actions s'est nettement rajeuni.

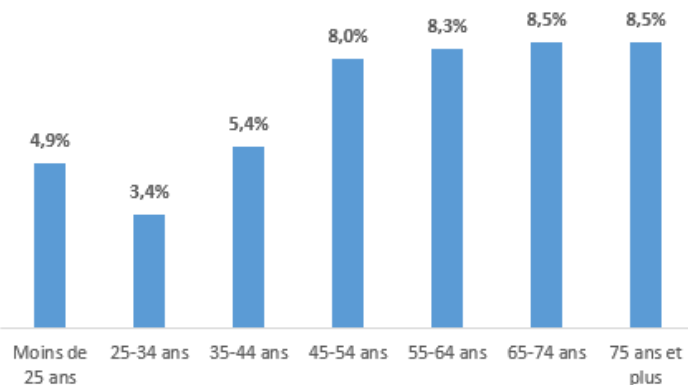
Parmi les détenteurs d'actions en direct, la proportion des moins de 35 ans avait augmenté de 11 % à 18 % en deux ans. Elle est revenue à 17 % en mars 2022. Leur taux de détention d'actions en direct, qui avait progressé de 2,3 % à 4,4 %, est retombé à 4,1 % en 2022.

Chez les 25-34 ans, ce taux est passé de 4 % en 2021 à 3,4 % en 2022.

¹ L'étude SoFia, lancée en 2008, suit un échantillon panélisé représentatif de la population nationale, constitué d'environ 12 000 individus de 15 ans et plus.

² Compte tenu de la taille de l'échantillon de cette enquête, la marge d'erreur est d'environ 0,5 point. Le taux de détention des actions en direct présente en mars 2022 une probabilité de 95 % de se situer entre 6,2 % et 7,2 %.

Taux de détention d'actions en direct selon l'âge



Source : Enquête SoFia, Kantar, mars 2022

Le taux de détention d'actions en direct des moins de 25 ans est historiquement élevé, à 4,9 % (4,7 % en 2021, 4,3 % en 2020, 2,4 % en 2019). Les moins de 25 ans sont désormais plus nombreux que les 25-34 ans à déclarer détenir des actions en direct : ils représentent 10 % des actionnaires individuels, contre 7 % pour les 25-34 ans.

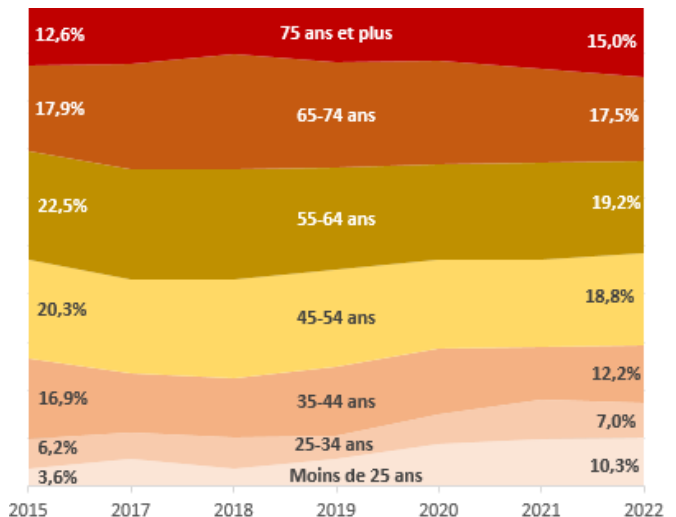
Baisse marquée de la détention d'actions chez les plus de 55 ans

La détention d'actions en direct recule parmi les personnes âgées de 55 à 74 ans. En 2022, elles sont 8,4 % à déclarer détenir des actions en direct, contre 9 % en 2021.

C'est entre 65 et 74 ans que la baisse a été la plus importante. Dans cette tranche d'âge, le taux de détention déclarée d'actions en direct est passée de 10,8 % en 2020, à 9,5 % en 2021 et à 8,5 % en mars 2022.

En revanche, la détention chez les personnes de 75 ans et plus (8,5 %) est en augmentation depuis deux ans.

Évolution, par tranches d'âge, du profil des détenteurs d'actions, depuis 2015 (en % des détenteurs)



Source : Enquête SoFia, Kantar, mars 2022

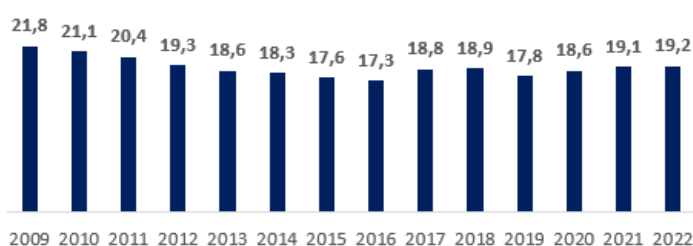
Des placements collectifs de plus en plus souvent détenus dans le cadre de l'assurance-vie

Les valeurs mobilières (actions et obligations en direct, fonds et Sicav) sont de moins en moins détenues dans le cadre d'un compte-titres ou d'un PEA, et de plus en plus dans le cadre de l'assurance vie en unités de compte (UC). Ce phénomène s'accroît chaque année.

Moins de 10 % des sondés ont déclaré posséder en direct des valeurs mobilières en 2022, contre plus de 18 % en 2009. La détention des placements collectifs, toutes classes d'actifs confondus, est aujourd'hui près de deux fois plus faible qu'en 2009 à 4,7 % en 2022, contre 9 % en 2009.

Dans le même temps, la proportion de personnes déclarant détenir un contrat d'assurance vie en UC a augmenté, de 8 % en 2009 à 13,4 % en mars 2022.

Évolution de la proportion de Français détenant des valeurs mobilières ou une assurance-vie en UC, en %



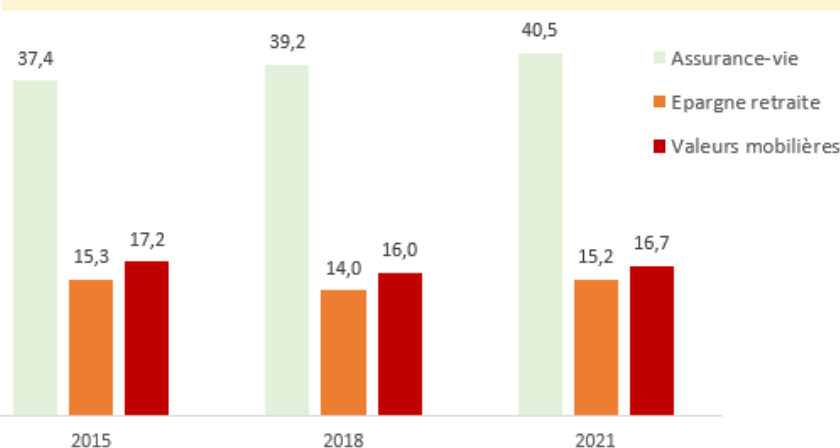
Source : Enquête SoFia, Kantar, mars 2022

La détention des valeurs mobilières stable depuis 2015 selon l'Insee

Selon la dernière enquête de l'Insee¹ sur le patrimoine des Français début 2021, 16,7 % des ménages détenaient des valeurs mobilières (actions, obligations, placements collectifs). Après un repli important entre 2004 (24,2 %) et 2015 (17,6 %), ce taux est stable depuis.

La détention d'assurance-vie, qui concerne 40,5 % des ménages, progresse depuis 2010 (+ 5,5 points), soutenue par la souscription des contrats multi-supports : la part des ménages qui en détiennent passe de 13,3 % en 2015 à 16,8 %, et ces produits représentent 40,9 % des contrats d'assurance-vie en 2021 contre 33,6 % en 2015.

Évolution des taux de détention d'assurance-vie, d'épargne retraite et de valeurs mobilières par les ménages, de 2015 à 2021, en %



Source : Enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021, Insee Première n° 1899, mai 2022

Au total, la proportion d'épargnants détenant des valeurs mobilières ou des UC est aujourd'hui équivalente à ce qu'elle était il y a une dizaine d'années, après un creux en 2015 et 2016. La tendance est désormais à la hausse, conséquence de la commercialisation d'UC en assurance-vie. La part des Français de plus de 15 ans détenant des valeurs mobilières ou des UC s'élève à 19,2 % en 2022, contre 17,8 % en mars 2019.

Une estimation plus élevée de la détention d'unités de compte

Dans deux enquêtes réalisées en octobre 2021 par l'AMF, la proportion d'assurés détenant des UC est supérieure à l'estimation réalisée dans le cadre de l'enquête SoFia.

L'étude annuelle du Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement, réalisée par Audirep, évaluait à 23 %, au niveau du foyer, la proportion de détenteurs d'« assurance-vie en unités de comptes investie au moins en partie sur des supports non garantis » (lire également le Focus page 1).

Par ailleurs, l'étude réalisée par BVA sur les arnaques à l'investissement estimait à 17,5 % la proportion d'individus de 18 ans et plus possédant une « assurance vie investie, au moins en partie, dans des supports non garantis (unités de compte) ». ■

Début 2021, la part des ménages qui détiennent une épargne retraite s'élevait à 15,2 %, en hausse de 1,2 point depuis 2018.

Cette augmentation est portée, d'une part, par la retraite sur-complémentaire proposée par l'employeur (6,9 % des ménages, + 0,7 point depuis 2018), et d'autre part, par le plan d'épargne retraite populaire (Perp) et le plan d'épargne retraite (PER), détenus par 5,7 % des ménages (+ 1,3 point depuis 2018). ■

¹ L'enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021, cofinancée par la Banque de France, s'est déroulée entre octobre 2020 et mars 2021 en France, auprès d'un échantillon de 10 253 ménages.

■ ACTUALITÉS

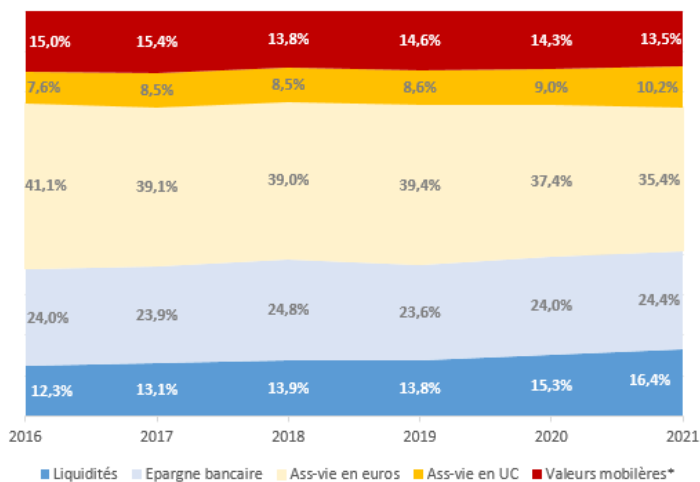
Les placements des Français en 2021 : épargne liquide garantie et unités de compte (assurance-vie)

En 2021, les Français ont de nouveau épargné une part importante de leurs revenus. Selon la Banque de France, les principaux placements (hors actions non cotées) ont accueilli 152 milliards d'euros, contre 187 milliards en 2020, année record. Le flux d'épargne annuel des Français était de 100 milliards en 2018 et 2019.

En 2021, hors actions non cotées, 76 % de ce flux d'épargne a été déposé sur les comptes courants et les livrets d'épargne (116 milliards d'euros). Par ailleurs, 24 % ont été investis sans garantie de capital (36 milliards), dont 22 % dans les supports non garantis au sein des contrats d'assurance-vie (unités de compte, UC). Les actions cotées ont de nouveau bénéficié d'un flux positif (6 milliards après 13 milliards en 2020).

La part garantie de l'épargne des Français, préservant au moins le montant du capital investi (avant inflation), est relativement stable depuis plusieurs années. Elle représente entre 75 % et 80 % de l'encours total. Les flux importants vers l'épargne liquide et garantie sont compensés par la hausse de la valeur de placements investis sur les marchés financiers. Au sein de l'épargne non garantie, la part des supports non garantis dans l'assurance-vie (UC) progresse régulièrement.

Évolution, depuis 2016, de la répartition des encours détenus entre les principaux types de placement

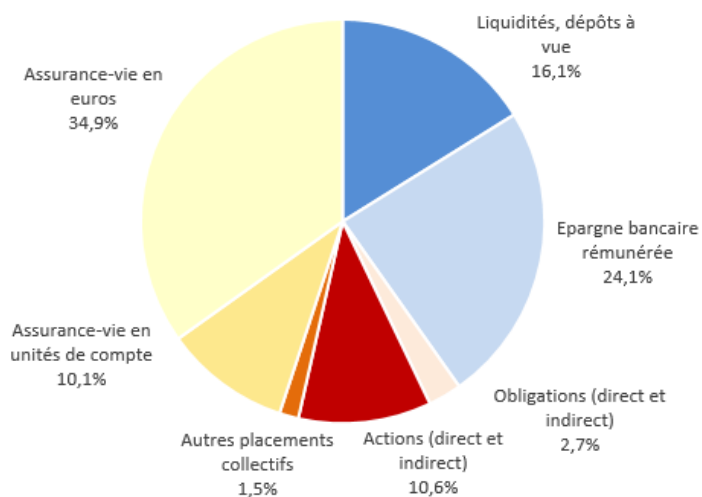


* valeurs mobilières : actions et obligations détenues directement ou indirectement (OPC). Source : Banque de France, mai 2022

Au premier semestre de 2022, les tendances restent à l'œuvre, l'épargne garantie et liquide d'une part, et l'assurance vie en UC d'autre part, ont continué de collecter l'essentiel de l'épargne des Français.

Source : *Épargne et Patrimoine financiers des ménages*, Banque de France, mai 2022

Répartition des principaux types de placements, à fin 2021, hors actions non cotées



Source : Banque de France, mai 2022

L'épargne salariale en forte croissance en 2021, en raison principalement de la hausse de la valeur des fonds

En 2021, les encours des plans d'épargne salariale et des plans d'épargne retraite ont été en forte progression dans un contexte de hausse des valorisations sur les marchés financiers. A la fin de 2021, ils s'élevaient à 168 milliards d'euros (+ 14 % sur un an).

La collecte brute s'est établie à 16,3 milliards en 2021. Déduction faite des rachats (15,5 milliards), les flux nets se sont concentrés vers les fonds d'actions et les fonds mixtes diversifiés (+ 2,4 milliards) et les fonds de taux (obligataires et monétaires, + 0,4 milliard). Les fonds d'actionariat salarié ont enregistré un flux négatif de 1,8 milliard d'euros.

Épargne retraite collective

Au sein de l'encours global de 168 milliards d'euros, celui de l'épargne retraite d'entreprise collective sous forme de compte-titres (Perco et PER d'entreprise Collectif) a atteint 26 milliards (+ 15,6 %), dont 11 milliards dans les Perco et 15 milliards dans les nouveaux PER.

Au sein de ces dispositifs, la gestion pilotée a atteint un encours de 9,2 milliards d'euros. Elle prévoit une exposition aux actifs non garantis d'autant plus importante que l'horizon de la retraite est lointain, puis une réduction progressive de cette exposition à l'approche de la retraite.

Les versements bruts sur les dispositifs collectifs d'épargne retraite se sont établis à 3,4 milliards d'euros et la collecte nette à 2 milliards.

Source : *L'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise collective*, AFG-Association de la gestion financière, mars 2022